

GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE
DEMANDE DE PRESTATIONS INDEMNITÉS JOURNALIÈRES
COMPLÉMENT DE DOSSIER

(Document à compléter par la collectivité dont dépend l'adhérent)

Collectivité : AUSSAC-VADALLE N° du département Agence MNT _____

NOM : RENAUD PRÉNOM : Christelle

Numéro de Sécurité Sociale : 269101601514715

Type du congé de maladie : maladie ordinaire

Date de départ de l'arrêt de travail en cours : 10 09 2021

Date du passage à demi-traitement : 01 11 2021

Périodes à indemniser

21 au 30 juin 2022

Date de reprise : _____

OBSERVATIONS :

Conformément à la loi Informatique et Libertés modifiée du 06.01.1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant en nous écrivant : MNT, 4 rue d'Athènes 75009 PARIS.

Fait à Aussac-Vadalle le 13 mai 2022

Mail du contact RH au sein de la collectivité :
mairie @ aussac-vadalle.fr

Signature et **cachet** de la Collectivité



Le Maire,

Gérard LIOT

PIÈCES À JOINDRE À CE DOCUMENT :

- Le bulletin de salaire
- Pour les agents affiliés à la Sécurité Sociale : les décomptes des Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale (même en cas de subrogation)
- Le cas échéant, la copie de l'avis du Comité médical départemental relatif au congé de maladie ou de l'arrêté municipal ou de la Commission de réforme.

DOSSIER À RETOURNER À :

MNT Prestations Prévoyance - TSA 60019 - 33 044 BORDEAUX Cedex

Mutuelle Nationale Territoriale, Mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584 et enregistrée sous l'identifiant LEI 9695000Q8HEMSMEPFF29 attribué par l'INSEE. Siège social : 4 rue d'Athènes – 75009 PARIS

A_2022_29

**ARRETE DE MISE EN CONGE DE MALADIE ORDINAIRE
A PLEIN ET DEMI-TRAITEMENT DE Mme RENAUD Christelle**

**ARRETE DE MISE EN CONGE DE MALADIE ORDINAIRE
A PLEIN ET DEMI-TRAITEMENT DE Mme RENAUD Christelle,
Adjointe technique Territorial de 2ème classe**

Le Maire d'Aussac-Vadalle,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 (notamment art. 115) ;
- Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987, relatif à l'organisation des comités médicaux aux conditions D'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le certificat médical du 31 mai 2022 (prolongation) d'arrêt de travail ;
- Considérant que pour la période des douze mois précédent cet arrêt de travail, Mme RENAUD Christelle a bénéficié de congés de maladie rémunérés à plein et demi-traitement ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Mme RENAUD Christelle est placée en congé de maladie ordinaire à plein traitement du 01 au 20 juin 2022 et en congé de maladie ordinaire à demi-traitement du 21 au 30 juin 2022.

ARTICLE 2 : Mme RENAUD Christelle percevra la moitié du traitement afférent à l'indice brut 381, indice majoré 351, sur la base de 25,17 heures hebdomadaires pendant la période de demi-traitement d'arrêt de travail et la totalité du traitement afférent à l'indice brut 381, indice majoré 351, sur la base de 25,17 heures hebdomadaires pendant la période de plein traitement d'arrêt de travail.

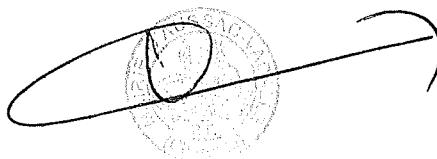
ARTICLE 3 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président du Centre de Gestion,
- Monsieur le Comptable de la collectivité.

Fait à AUSSAC-VADALLE, le 02 juin 2022.

Le Maire,
Gérard LIOT



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois à compter de
la présente notification.

Notifié le 06...juin...2022

Signature de l'agent :

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Renaud".

BULLETIN DE PAIE

COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE
61 DE LA REPUBLIQUE
16560 AUSSAC VADALLE

Période : 1er Juin au 30 Juin 2022

Date de mise en paiement : 28/06/2022

Code NAF : 8411Z
N° SIRET : 21160024200013
N° URSSAF : 547000001330166896
Statut de la Fonction publique territoriale

Mme RENAUD Christelle
562 ROUTE DE CHANTOISEAU
16560 COULGENS

Matricule : 50	N° sécurité sociale : 2691016015147 - 15	Date d'entrée dans la collectivité : 1er Septembre 2013			
Service : TECHNIQUE_1	Statut : Titulaire	Emploi :			
Echelle/Echelon : C1/07	Grade : Adjoint technique territorial	Indice Brut : 381 au 01/05/2022			
Bulletin de paie type: Stagiaire/Titulaire TNC<28h IRCANTEC					
Ligne de paie	Base	Tx salarial	Mt salarial	Tx patronal	Mt patronal
Traitemet indiciaire	1 099,65	25,17/35	790,81		
Regul 05/2022 - Traitement indiciaire	1,72	25,17/35	1,23		
Demi Traitement	274,91	25,17/35	197,70		
10 jour(s) à demi traitement					
Regul 05/2022 - Demi Traitement	1,49	25,17/35	1,06		
Participation à la protection sociale contrat Prévoyance	5,00	1	5,00		
Indemnité de fonctions, de sujetions et d'expertises	80,00	0,72	57,60		
Abattement I.F.S.E	57,60	30/30	-57,60		
Indemnité compensatrice de CSG	18,51	30/30	18,51		
BRUT			1014,31		
Sécurité Sociale - Maladie	1 014,31			7%	71,00
Sécurité Sociale - Complément Maladie	1 014,31			6%	60,86
Sécurité Sociale - F.N.A.L.	1 014,31			0,1%	1,01
Sécurité Sociale - Allocations Familiales	1 014,31			5,25%	53,25
Sécurité Sociale - Risque Vieillesse Plafonnée	1 014,31	6,9%	69,99	8,55%	86,72
Sécurité Sociale - Risque Vieillesse Totalité	1 014,31	0,4%	4,06	1,9%	19,27
Sécurité Sociale - Accident du Travail	1 014,31			1,79%	18,16
Sécurité Sociale - Contribution Solidarité Auto.	1 014,31			0,3%	3,04
I.R.C.A.N.T.E.C - Tranche A	1 014,31	2,8%	28,40	4,2%	42,60
C.N.F.P.T.	1 014,31			0,9%	9,13
C.N.F.P.T Financement Apprenti	1 014,31			0,05%	0,51
C.D.G.F.P.T	1 014,31			0,8%	8,11
C.D.G.F.P.T additionnelle	1 014,31			0,09%	0,91
C.S.G. non imposable	996,65	6,8%	67,77		
Net Imposable			844,09		
C.S.G.	996,65	-2,4%	-23,92		
R.D.S.	996,65	-0,5%	-4,98		
TERRITORIA Mutuelle - Traitement de base	1 255,62	-0,57%	-7,16		
TERRITORIA Mutuelle - Régime indemnitaire	1 255,62	-0,07%	-0,88		
TERRITORIA Mutuelle - Invalidité	1 255,62	-0,89%	-11,18		
Net à payer avant imposition			795,97		
Impôt sur le revenu prélevé à la source	844,09	0%	0,00		
Montant annuel : 0 €					

NET A PAYER : 795,97 €

	C.P.	R.T.T.
Acquis	0,00	0,00
Pris	0,00	0,00
Solde	0,00	0,00

	Brut	Imposable	Net à payer	Cotisations		Heures
				salariales	patronales	
Mensuel	1 014,31	844,09	795,97	218,34	374,57	109,07
Annuel	3 969,19	3 303,09	3 175,07	894,12	1 465,84	654,42

Coût pour l'employeur : 1 388,88 €

I.B.A.N : FR46 2004 1010 0121 2092 3V02 272 - B.I.C : PSSTFRPPBOR - Titulaire : MME RENAUD CHRISTELLE

POUR FAIRE VALOIR VOS DROITS, CONSERVEZ CE BULLETIN SANS LIMITATION DE DUREE